



Formulaire 3: Résiliation de l'affiliation à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

La pharmacie suivante souhaite résilier son affiliation à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en vertu des conditions en vigueur, une pharmacie ne peut résilier son affiliation que pour la fin d'une année civile, en respectant un préavis de trois mois.

Coordonnées de la pharmacie:

Nom de la pharmacie:
Adresse:
NPA, Lieu:
Tél.:
Courriel:
Numéro SSPH de la pharmacie:
Nom, prénom du responsable technique:
Propriétaire

Résiliation de l'affiliation à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse au

Lieu et date	Signature (Personne(s) autorisée(s) selon le registre du commerce)

Remarque importante:

- La résiliation de l'affiliation à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse entraîne automatiquement le retrait de la convention tarifaire
- En revanche, conformément aux conditions de la convention tarifaire RBP V, la pharmacie demeure partie à la convention tarifaire RBP V, en vertu de laquelle le règlement futur des contributions aux frais de mise en œuvre de la convention ne sera plus effectué par la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, mais par tarifsuisse SA.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer **l'original** du présent formulaire dûment rempli et signé à l'adresse suivante: Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, Service des membres, Stationsstrasse 12, 3097 Liebefeld.

Pour toute question, veuillez nous contacter à membre@pharmaSuisse.org ou au 031 978 58 58.